

## Témoignages enquête NON TITULAIRES du SE-Unsa- Février 2011 (anonymes- numéro du département seulement)

### AVS

Travail intéressant, dans ma 5ème année (mdph) pour les fonctions d'AVS commencées cette année, **aucune formation et information sur le handicap, néophyte, je dois me débrouiller seule face aux lourds problèmes de l'enfant.** ( 73)

J'aimerais être titularisée car **ce métier est indispensable dans une école** (14)

Je suis AVSi, j'ai un contrat d'un an renouvelable six ans, après salut !...avec l'expérience que nous avons je trouve dommage de ne pas continuer dans ce domaine, **notre travail n'est pas reconnu comme un vrai profession, pourtant les enfants en situation de handicap doivent pouvoir vivre comme tout le monde** (il en n'est de la responsabilité de TOUS). La Loi de 2005 a du mal à être appliquée et les AVS devraient avoir un CDI et un métier reconnu.  
**De plus je vis au jour le jour, pas de possibilité de crédit ou de voir l'avenir à cause d'un contrat précaire. Pourtant j'aime mon "métier"...(63)**

Je trouve inadmissible qu'on ne reconnaisse pas notre travail, qu'on nous impose des contrats précaires, renouvelables... ou pas, selon les besoins, et sans aucune anticipation des renouvellements. Ce genre de poste représente une nécessité, surtout dans l'établissement où je travaille. La vie scolaire de certains enfants est subornée à la présence d'AVS et seuls parents et enseignants en ont conscience. J'ai eu la chance d'être réengagée suite à un recrutement sans postulants!!! **Enfin, aucune reconnaissance ni validation des acquis sur ce genre de poste.** Par contre, conditions de travail idéales, avec une équipe reconnaissante et qui me fait totalement confiance. ( 73)

Après 6 ans d'aide éducatrice et maintenant 6 ans en avs, l'éducation nationale va me mettre gentiment à la porte en septembre **alors que des besoins subsistent!!!!** (63)  
Employé à 3/4 temps depuis 4 ans, un salaire de 836€  
Tournant sur plusieurs établissements sans que les frais d'essence ne soit remboursés. **Plein de handicaps différents à gérer sans aucune formation...** Aucune VAE possible car aucun diplôme à valider face aux compétences...  
En revanche, un travail passionnant ! Des compétences acquises...(3)

### AED

Un contrat mieux payé avec une possibilité de poursuivre après les 6 années surtout pour les **AED TICE** dont je faisais parti puisque mes années se sont terminées.(51)

Contrat d'AED spécifique : mi-temps fourni par le rectorat pour une mission particulière au sein du pôle d'appui Pays d'Olmes Haute Ariège (moitié du département) : projet ENT Environnement Numérique de Travail  
+ mi-temps AED collègue pour la gestion du matériel informatique  
pas de tâches de vie scolaire (officiellement !)

Pour gérer le parc informatique d'un établissement comme le mien (plus de 200 ordinateurs en réseau), **il FAUT du personnel technique STABLE, pas un AED jeté au bout de la sixième année !!!(9)**

Je déplore beaucoup que nos contrats soient catégorisés comme "emplois non qualifiés". Ce qui signifie que nous ne pouvons justifier d'aucune expérience professionnelle alors que nous faisons la plupart du temps le travail d'un éducateur de jeunes enfants!  
**Le nombre de postes d'Emplois Vie Scolaire est très insuffisant** : A certains moments de la journée, je ne dirais pas non à avoir le don d'ubiquité.  
Pour ce qui concerne le contrat de travail, je ne comprends toujours pas l'histoire des crédits d'heure en cas de formation. Ne doit-il pas être systématiquement alloué à tous les AED étant donné que je peux aussi faire une formation diplômante à distance trouvée après signature du contrat? (n'ayant pas les moyens de défendre une thèse universitaire et étant de nationalité étrangère, donc non éligible aux concours de la fonction publique).

Je pense qu'au niveau contrat, on ne sait pas trop bien quel sera notre avenir professionnel à la fin de celui-ci. Pour l'instant rien n'est proposé aux AED à la fin de leur contrat et beaucoup de questions restent en suspens.(973)

**Les contrats de 1 an renouvelables le 31/08 n'assurent pas une sérénité dans l'emploi pour ceux qui souhaitent rester.**(65)

besoin d'obtenir une vraie place, une fonction reconnue et respectée, une formation en adéquation avec mon projet professionnel (13)

### EVS

Je suis en contrat CAE comme EVS, ma relation avec les professeurs des écoles est très bonne, le travail que j'effectue est très intéressant et apprécié des enseignants et des élèves.  
Malheureusement mon contrat se termine fin avril et vu la conjoncture actuelle, je suis incertaine de retrouver un travail malgré de nombreux CV et lettres de motivations que je vais envoyer.  
Merci pour ce questionnaire(73)

Point de vue condition de travail je ne me plains pas **mais point de vue salaire c'est misérable. Ainsi que le nombre d'heures.** ( 47)

Je suis en contrat avenir, et en poste EVS depuis le 01/12/2007, étant reconnue travailleur handicapée, mon contrat "devrait" prendre fin le 30/11/2012, et ensuite, je retournerai à la case départ, c'est à dire "demandeur d'emploi", alors que je pourrais travailler à durée indéterminée sur ce poste, mais là, le directeur après mon départ, devra former la personne qui me remplacera.  
**Un demandeur d'emploi s'en ira en CA et un autre prendra sa place, dans la plus grande entreprise de France, le "Pôle emploi".....(47)**

Il est bien dommage qu'après ce contrat nous ayons pas de suite, on se donne à 100% dans le travail et malheureusement on dit simplement au revoir à la fin. Je ne désespère pas pour après car cela ma permis d'acquérir des atouts! ( 47)

Je suis satisfaite de mon emploi, j'ai de la chance qu' il y a une bonne entente avec les professeurs et le directeur de l'école et que tous se passe très bien a ce niveau  
**La seule chose qui soit négatif c'est le précarité de l'emploi , je travaille depuis 9 ans maintenant dans éducation nationale et je suis jamais sur d'avoir un emploi à chaque rentrée scolaire,** je suis pas la seule à être dans cette situation  
Je crois que j'ai fait mais preuve dans ce domaine ce qui serait vraiment agréable maintenant c'est que j'ai enfin un cdi vu mon âge ( 73)

Mon contrat se termine le mois de novembre prochain, après 60 mois de contrat. **Pas de**

### Enseignants contractuels

C'est très embêtant de connaître son poste **3 jours avant la rentrée au mieux...**

Nous devons toujours nous organiser au dernier moment...Toujours prendre un emploi du temps pas loin du médiocre...et une adaptation parfois difficile dans l'établissement avec des principaux très glacial pour notre accueil...  
Je suis en cdi mais j'ai l'impression d'avoir un contrat très précaire... avec une grille d'avancement loin des autres qui pourtant n'ont qu'un concours qui ne justifie pas notre différence dans l'établissement...  
**Après avoir eut une inspection plutôt positive et des années d'expérience(8) j'ai l'impression d'être au même point (33).....**

Cela fait depuis 2002 que j'enseigne en tant que vacataire, contractuelle, déléguée auxiliaire (dans le privé) en S.V.T (ma matière principale), phys-chimie et Maths.  
Jamais inspectée malgré une demande faite de ma part!!!  
**J'appréhende le mois de Mars Avril avec le mvt de l'emploi à me demander à quelle sauce je vais être mangée!!!!**  
Je passe le concours interne pour la 3ème fois!!!  
J'ai 37 ans , mariée et 2 enfants!! (74)

Pas le droit de faire plus de 200H, **refus de contractualisation** ( 64)

**Pas de formation à l'arrivée en école, on se forme sur le tas,** aucune prise en compte de l'expérience de l'enseignant, accès au concours difficile voire impossible quand on est à l'étranger, le titre de titulaire est pour moi une reconnaissance de mes capacités à enseigner, ce que je fais depuis de nombreuses années, les non titulaires nous sommes toujours mis en deuxième position ( par nos collègues titulaires en premier lieu), nous sommes considérés comme des faux profs ( faisant fonction d'instituteur). **Il faut vraiment se battre pour la reconnaissance des années d'expérience.** ( TURQUIE)

il est inadmissible d'être prévenue 4 jours avant la rentrée du poste que je vais avoir, inadmissible d'être sous payée  
**j'ai le sentiment d'être un mouchoir que l'on prend et que l'on jette au bon vouloir des postes disponibles, je ne me sens pas respectée** ( 73)

Enseignant contractuel depuis le 1 Décembre 2006 jusqu'à aujourd'hui sans interruption, **je souhaite voir mes compétences professionnelles reconnues afin d'acquérir une stabilité dans mon travail, puis économique et sociale.**  
J'ai bénéficié d'une inspection favorable avec un rapport et une note qui ne me servent à rien aujourd'hui.  
Enfin, je mise beaucoup comme mes autres collègues contractuels sur les négociations en cours avec le gouvernement. Rappelons que

En tant qu'AVS, cette année est la pire vis à vis de l'inspection Académique, impossible de joindre nos responsables ASH, impossible d'obtenir des informations, cette année nous n'avons même eu de réunion de rentrée et depuis août date de signature de mon contrat nous n'avons pas eu de formation pourtant obligatoire.  
Nous nous sentons vraiment "lachées dans la nature". (51)

un emploi très précaire (cdd 12 mois) pour un vrai job (la profession n'existe pas !!) auprès d'enfants en grandes difficultés. Aucune reconnaissance professionnelle, pas d'avenir, retour au chômage en fin de contrat, aucune orientation prof possible. Nous sommes indispensables mais nous n'existons pas !!! (73)

J'ai commencé à travailler auprès de deux enfants sans avoir eu de formation au préalable, ni après la signature de mon premier contrat. Heureusement, que j'ai internet, l'accès à des livres et que je possède quelques compétences. J'ai signé pour un CDD de 20h/semaine mais j'en fais 24 pour une paie ridicule. Mais encore, comment faire lorsque l'on ne connaît pas la pathologie et que celle-ci doit rester "secret médical".

Qui peut vivre de nos jours avec 630€ par mois sans toucher d'indemnité ni le RSA ? Personne, sauf moi ! Alors, comment faire pour bien faire le travail demandé si moi-même je perds ma motivation et que je n'arrive pas à joindre les deux bouts.  
L'évolution dans le métier est impossible car il n'existe pas.

Qu'est-ce que l'on pourrait faire : revaloriser le métier en donnant les moyens aux AVS d'être des personnes compétentes pour venir en aide à ces enfants. (Loiret)

Mon travail est plutôt satisfaisant, dans la mesure où je travaille à plein temps avec des horaires convenables (+ les vacances scolaires), dans un climat serein (collègues -professeurs, surveillants, CPE, principaux-sympathiques, élèves agréables). Malheureusement, je ne peux pas parler de METIER (et pour cause!). La reconnaissance attendue, ce serait un CDI. Pas d'exigence particulière, seulement une reconnaissance de la part des décideurs (on n'a pas besoin de se justifier sur le terrain : les collègues et les parents voient ce que l'on fait).

L'attente immédiate serait de pouvoir suivre un minimum de formation... pour se sentir un minimum impliqué. Car après 5 ans de bons et loyaux services (et donc bientôt la fin) on a tendance à mettre de la distance avec son travail plutôt que de se donner au maximum.(28)

la précarité de notre contrat nous met dans une situation de "pression" constante ( 48)

Le métier d'assistant d'éducation est riche et épanouissant.

Notre rôle est loin d'être négligeable dans le bien être et la réussite des élèves sauf que l'on n'a pas l'impression que l'Administration partage réellement cette vision.

A mon avis, nous sommes une profession qui devrait être élargie et professionnalisée en partie : pour quoi pas de vrais professionnels de "la vie scolaire" avec toujours ses CPE et ses étudiants qui auraient pour vocation l'enseignement ou l'éducation. Il me semble que les spécialistes (chercheurs et autres pédagogues) recommandent cette évolution qui est à l'opposé de la tendance actuelle.(24)

Je trouve que le poste d'AED ne convient plus aux étudiants: les horaires de 37 heures (voir plus 38h..) ne nous permettent plus d'étudier dans de bonnes conditions (surtout par correspondance).

Etant en Master, j'ai volontairement demandé à mon chef d'établissement de passer mon contrat de temps plein (100%) à 75%? donc financièrement c'est encore un souci...

De plus, le travail est comme même pénible avec des élèves de plus en plus difficiles...

Je tiens aussi à signaler, (cela ne concerne pas le collège actuel où je suis) que dans certains établissements les AED n'ont pas de reconnaissances et donc considéré comme des moins que rien...(74)

je suis ravie de l'ambiance de l'entente au travail mais cet emploi est trop précaire pourquoi ne pourrait-il pas y avoir des cdi d'AED ou un diplôme à la fin du temps de contrat autorisé (6 ans) ou plus simplement une formation diplômante sur la durée des contrats qui permette d'avoir quelque chose au bout personnellement je vais tenter le crpe externe pour la énième fois mais avec une maison à gérer un emploi à plein temps (j'en suis heureuse) et 3 enfants j'arrive à 40 ans et je galère pour préparer le concours et je le rate ( 33)

manque d'effectif dans les "vie-scolaire", salaire peu attractif, forte précarité de l'emploi.(33)

un contrat mieux payé avec une possibilité de poursuivre après les 6 années surtout pour les AED TICE dont je faisais parti puisque mes années se sont terminées.(1)

formation, malgré les demandes, pas de suivi du pôle emploi pendant toute la durée du contrat, et plus de renouvellement possible. A 57 ans quel avenir possible? ( 24)

Conditions de travail OK. Le problème vient surtout des contrats aidés (pour moi CAE) qui sont limités dans le temps et dont on ne sait pas s'ils seront renouvelés en fin d'année, ce qui pose un problème d'organisation dans la vie perso et donne peu envie de s'impliquer dans son travail...(11)

Les postes en contrat aidés devraient être pérennisés.

En effet je travaille depuis 5 ans dans la même école, je me plais beaucoup. La fin du contrat est prévue le 30 juin 2011 et non renouvelable. Le directeur est habitué à mon travail et je connais parfaitement le fonctionnement de l'école. Je comprends son désespoir du fait qu'il ait à former une autre personne l'année prochaine (s'il y a droit !).(11)

Je suis travailleur handicapé, c'est la raison pour laquelle je ne peux effectuer un temps plein. Le seul domaine où je peux exercer est le secrétariat et le fait d'être précaire représente un souci supplémentaire pour moi. Ne pas savoir ce que l'on va devenir d'une année sur l'autre lorsque notre santé nous joue des tours, ce n'est pas très drôle.

Par contre, l'équipe de l'école maternelle est vraiment super et me respecte en tout point. ( 64)

Je suis en contrat depuis octobre 2006, mon contrat se termine le 30 septembre 2011, je retourne à la case pôle emploi sans rien de plus sauf que j'ai 47 ans en mai et ça va pas être facile pour la suite avec un enfant de 8 ans à charge: je déprime!!! je n'ai plus rien à dire vous connaissez très bien le problème de nos contrats kleenex : c'est inhumain !!! ( 47)

Au niveau du travail encadrement d'un enfant en situation de handicap, travail très valorisant et gratifiant dommage au niveau du suivi pas assez d'information. Je souhaiterais faire une VAE pour obtenir le niveau CAP PETITE ENFANCE sauf que je n'ai pas assez d'heures (5000 HEURES) pour pouvoir le préparer. Je suis dans ma 3ième année d'encadrement du handicap, j'ai acquis une

le fait de ne pas avoir le concours n'est pas forcément synonyme d'incompétence, puisque à aucun moment il ne juge et évalue les compétences pédagogiques des candidats.  
J'espère que mon maigre témoignage sera vous servir et fera avancer les négociations afin de ne plus avoir peur de se retrouver sans emploi à la fin de mon CDD. ( 58)

Je suis contractuel depuis septembre 2003, j'ai fait plusieurs matières(technologie, maths, informatique, physique appliquée...).Actuellement , j'enseigne la physique appliquée(une matière qui va disparaître avec les réformes STI) pour des élèves de terminal STI et des BTS. Les conditions de travail se dégradent d'année en année( manque de moyen, manque de considération de la part des responsables hiérarchiques...). Au niveau salaire, j'ai eu aucune augmentation d'indice depuis 2002. (93)

Les courtes missions usent le moral sans parler des conditions financières (retards des salaires ,salaires non complétés ,frais de transports non pris en charge si éloigné du foyer...). Aucune possibilité de créer de réels projets aussi bien professionnels que personnels.  
Conditions de titularisation ou cdi difficiles à réunir.(10)

Depuis 8 ans où j'enseigne la technologie, mes conditions de travail furent plutôt bonnes, malgré un éloignement de mon lieu de travail (environ 150km), j'ai toujours eu de bon rapport avec ma direction direct, depuis cette rentrée j'exerce pas très loin de mon domicile. Très content des rapports avec mes collègues de la ZAP, nous participons à des groupes de travail sur l'application des nouveaux programmes. Depuis 5 ans j'essaye d'obtenir ma titularisation en passant le concours du CAPET (externe, avec deux admissibilités, interne quand le concours est ouvert !) le manque de formation pour ces deux concours se fait cruellement sentir (j'ai une année participé à ce type de formation à TOULOUSE, très éprouvant physiquement quand on travaille à 150km de chez soi et que le lieu de formation se situe à plus de 300km de son domicile), l'autoformation n'est pas non plus suffisante pour accéder à ce type de concours vu le nombre de postes disponibles et passer au mouvement national ne me dit rien du tout. En guise de conclusion, je verrais bien une titularisation à l'issue d'une validation des acquis où d'un stage diplômant de six mois payé.(64)

L'un des plus gros problèmes (il y en a tant!) est la rémunération: le rectorat me paye... quand il y pense! Résultat: ces deux derniers mois, on en m'a payé que mes heures de lycée (je suis en cité scolaire) et pas celles de collège. Cela représente un tiers de mon salaire. Je vous laisse imaginer mon compte en banque! Heureusement, la secrétaire de mon établissement est active et efficace. Elle a géré le problème et s'est battue avec le rectorat pour qu'il me paye mes heures manquantes ce mois-ci. Ce n'est pas la 1ère fois que ça arrive et c'est une honte! On profite de nous! (86)

Je me sens menacée chaque année avant la rentrée quant à savoir si

3 années d'avs, 43 ans, **781 euros** et plus envie d'aller bosser!!!et pourtant j'aime mon travail, et je n'oublie pas que dans 3 ans pole emploi m'attend à la sortie. (45)

Le personnel présent sur mon lieu de travail est très à l'écoute et j'ai une réelle place au sein de l'équipe; cependant le contrat reste précaire et je trouve qu'il n'y a pas assez de postes de ce type sur le secteur où je travaille.

**Pour moi c'est un vrai métier que j'exerce avec une réelle motivation; je regrette qu'il ne soit pas reconnu en tant que tel et soit juste un "boulot" alimentaire la plupart du temps.**(11)

Ex Aide Educateur et ex AVS, j'ai travaillé à Saint-Girons pendant 11 ans dans l'Education Nationale, dont 9 ans à temps plein. **11 années d'expériences, de formations, de compétences acquises... et plus rien... juste un petit bilan de compétences. tout ça pour ça.**(9)

Travailler dans le milieu de l'éducation m'a permis de mieux comprendre les enseignants et les élèves la relation que j'entretiens avec eux, que ce soit la directrice, les enseignants et les élèves est excellente elle m'a permise aussi de reprendre confiance en moi ce que je souhaiterai c'est un cdi, comme tout le monde, dans cette école où je connais bien le fonctionnement et les besoins puisque j'y suis depuis le 1er octobre 2009. merci de votre soutien (13)

ex aide eddicateur j'ai basculé juste après sur un contrat de 6 ans comme avs... **au chômage depuis septembre après 11 ans dans l'éducation nationale...**(6)

J'occupe un emploi qui me plaît, malheureusement sans lendemain....Je m'investi tous les jours auprès de ces enfants qui ont des difficultés, tout en sachant que je ne suis pas reconnue en tant que tel...**L'expérience acquise depuis le début ne servira pas à grand chose et ne me permettra pas d'aboutir sur un vrai métier, QUEL DOMMAGE!!!!** ( 9)

J'estime être bien ou je suis, juste qu'à la fin de l'année on ne sait pas si on va être reprise ! **c'est très dur a vivre, car j'aime mon travail et je n'ai pas envie de le quitter.**(55)

Ma situation me conviendrait davantage si le contrat de travail débouchait sur un **Vrai Contrat,avec si possible**

J'ai enseigné l'Histoire-Géo près de 2 ans ... une année dans le Public, dans un collège de Haute-Marne (et oui! je n'ai pas hésité à quitter Nice lorsque j'ai vu que le rectorat de Reims recrutait... impossible de faire des vacances dans l'académie de mon domicile, Nice, trop sollicitée)... puis une année à Menton dans un collège privé ... mais en septembre dernier, après plusieurs lettres de motivation et CV envoyés au rectorat de Nice, à la direction de l'enseignement catholique privé de Nice, dans plusieurs établissements, et plusieurs coups de téléphone, je me suis retrouvé sans rien ... **j'ai ainsi accepté d'être assistant d'éducation dans une école de Nice ... mais le salaire est dérisoire (675 Euros nets! une honte!) et je me sens diminué ...** j'ai tendance aussi à déprimer ... d'autant que les postes au concours du CAPES d'Histoire-Géo ne font que diminuer .... (il n'y a eu que 7 personnes qui l'ont eu sur 130 inscrits l'année précédente dans mon académie )et que je ne peux même plus passer ce concours étant donné que je me suis arrêté à la Maîtrise (je l'ai passé 3fois)... il en est de même pour le CRPE ... j'ai 31 ans, je me vois mal retourner à la Fac une année pour passer un Master 2, puis travailler à fond une année pour préparer un concours sans qu'au bout je me retrouve à 32-33 ans sans rien ... au concours interne (capes interne d'Histoire-Géo) le nombre de postes est encore moins important ... on m'a dit qu'au bout de 3 CDD (après 3ans de remplacement) il était possible d'obtenir un CDI, mais je connais des personnes qui font des remplacements depuis des années et dont la situation est toujours précaire ... une situation que j'ai pu observer aux infos également il y a qq jours ...je ne sais plus quoi faire ...(3)

Je pense qu'au niveau contrat, on ne sait pas trop bien quel sera notre avenir professionnel à la fin de celui-ci. Pour l'instant rien n'est proposé aux AED à la fin de leur contrat et beaucoup de questions restent en suspens...(3)

les contrats de 1 an renouvelables le 31/08 n'assurent pas une sérénité dans l'emploi pour ceux qui souhaitent rester. Je travaille 41 heures semaine (justifié car on a les vacances),(3)

**besoin d'obtenir une vraie place, une fonction reconnue et respectée, une formation en adéquation avec mon projet professionnel** (3)

la précarité de notre contrat nous met dans une situation de "pression" constante.(3)

Le métier d'assistant d'éducation est riche et épanouissant. Notre rôle est loin d'être négligeable dans le bien être

certaine expérience dans ce domaine et j'aimerais que celle-ci soit reconnue, mon projet serait de travailler dans les écoles maternelles et de passer le concours ATSEM. Encore faudrait-il que mon contrat soit renouvelé afin d'acquérir le nombre d'heures pour la VAE. ( 93)

Mon souhait pour 2011 est la reconduction des contrats aidés ainsi que leur finalisation en contrat CDI. **L'aide administrative, à défaut d'être suffisante, est absolument nécessaire pour une meilleure organisation du quotidien de l'école mais aussi afin d'assurer une permanence au bureau pour les familles d'élèves** (11)

Mes conditions de travail me conviennent, cependant la précarité liée à mon emploi est tout à fait inacceptable, **la pérennisation de ce travail me paraît une évidence, et surtout la formation qui je pense est indispensable pour une bonne évolution.**(73)

Je souhaiterai devenir titulaire de mon poste, car j'aime ce que je fais!!!! **et que je trouve dommage pour les enfants, l'école et moi-même de devoir partir** !!!!! peut-être sans finir l'année ou en commençant une autre et ne pas la finir non plus !!!! alors que nous savons tous que le travail demandé est présent et qu'une personne est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'école et le bien être de tous.(9)

**En résumé, je suis scandalisée qu'après 5 années de bons et loyaux services, le 31 octobre 2011, je serai jetée comme un kleenex.**

J'ai une formation en gestion-comptabilité-secrétariat, secteur complètement bouché, alors à 56 ans passé que vais-je devenir ?....

**Je précise que je n'ai reçu aucune formation pendant ces 5 années,** heureusement que les tâches administrative en école maternelle ne sont pas trop compliquées et assez proches de mes compétences acquises au cours de ma carrière professionnelle. En 5 ans j'ai connu 4 directeurs, dont 2 sans expérience puisque c'était leur premier poste et ce qui est incroyable c'est moi l'E V S qui les ai formé au travail administratif. Petite remarque, l'état se permet de renouveler plus de 3 fois un C D D, dans le même cas une entreprise se retrouverait devant le conseil des prud'hommes ( 64)

Travailler dans cette école me convient très bien, je suis EVS en aide administrative et je m'occupe

j'aurais un poste ou non. J'apprends quelques jours avant la rentrée mon lieu d'affectation (avec toujours une appréhension).

En salle des profs, j'entends les collègues parler de leurs promotions, j'ai un peu l'impression d'être la dernière roue du carrosse! Bref "la précarité" a une signification. (45)

Aucune perspective de titularisation. Un salaire largement en dessous des profs titulaire.

Un emploi précaire qui implique des déplacements souvent éloignés du domicile 9 ans à 90 kms de chez moi.

**Des inspections qui débouchent sur aucune note et aucun rapport,** (36)

**Nous ne pouvons pas non plus bénéficier de formations au même titre que les titulaires!** (76)

CPE contractuel avec une expérience de 3 ans, je me retrouve, après un changement d'académie, en "queue de liste" pour un poste de contractuel.

Mon expérience n'est absolument pas prise en compte et malgré de nombreux appels auprès du rectorat d'Aix Marseille, aucun poste à l'horizon.

Afin de rebondir et d'obtenir un master 2, seule condition pour exercer ce métier, je me suis inscrit à l'IUFM.

J'ai de très bon rapport des chefs d'établissements où j'ai eu la chance d'exercer mais rien n'y fait. Absurdité du système !(13)

Précaire, ne bénéficiant d'aucune couverture sociale, je ne sais jamais si je vais travailler à chaque rentrée scolaire, aucune reconnaissance, j'aimerais à terme (5ans de vacances dans le même établissement), pouvoir être rémunérée autrement qu'épisodiquement ( je peux commencer certaines années à toucher un "salaire" que 3 ou 4 mois après la rentrée). Très impliquée dans la vie de l'établissement (club théâtre,préparation HIDA, permanences pour aider les élèves dans l'élaboration de leur oral hida etc...),je souhaiterais également un déplaçonnement des contrats à 200h par an, ce qui me permettrait de pouvoir bénéficier d'une rémunération décente ainsi que des Hsa.... et quid des vacances scolaires sans rémunération? **En résumé, je souhaite plus de sécurité et de protection pour pouvoir travailler dans des conditions sereines, et être moins sujette aux contingences matérielles!**(45)

j'ai des contrats tous les mois dans le même établissement et **je ne suis pas payée. J'ai commencé au mois de novembre et n'ai touché que 400€en décelbre et aujourd'hui 400€pour le mois de janvier,** pour 10 heures semaine, avec trois enfants à nourrir! De qui se moque t-on!!(22)

Ayant été admissible 2 fois , je dois mon statut précaire à 0.25 point ?

une augmentation du temps de travail hebdomadaire. Mon travail m'intéresse beaucoup, ce sont les conditions précaires et le manque de statut qui cause problème.(82)

Je suis AVSco en CLIS et le fait de travailler sur deux établissements ne permet pas une aide pertinente aux enfants en situation de handicap avec lesquels je travaille.(2)

Travail intéressant, dans ma 5ème année (mdph) pour les fonctions d'AVS commencées cette année, aucune formation et information sur le handicap, néophyte, je dois me débrouiller seule face aux lourds problèmes de l'enfant. ( 13)

Je suis AVSi, j'ai un contrat d'un an renouvelable six ans, après salut !...avec l'expérience que nous avons je trouve dommage de ne pas continuer dans ce domaine, notre travail n'est pas reconnu comme un vrai profession, pourtant les enfants en situation de handicap doivent pouvoir vivre comme tout le monde (il en n'est de la responsabilité de TOUS).La Loi de 2005 a du mal à être appliquée et les AVS devraient avoir un CDI et un métier reconnu. De plus je vie au jour le jour, pas de possibilité de crédit ou de voir l'avenir a cause d'un contrat précaire. Pourtant j'aime mon "métier"...(13)

Je trouve inadmissible qu'on ne reconnaisse pas notre travail, qu'on nous impose des contrats précaires, renouvelables... ou pas, selon les besoins, et sans aucune anticipation des renouvellements. Ce genre de poste représente une nécessité, surtout dans l'établissement où je travaille. La vie scolaire de certains enfants est subornée à la présence d'AVS et seuls parents et enseignants en ont conscience. J'ai eu la chance d'être réengagée suite à un recrutement sans postulants!!! Enfin, aucune reconnaissance ni validation des acquis sur ce genre de poste. On propose des formations, sur le temps libre, mais qui ne serviront pas, puisque les postes ne sont pas pérennisés. Par contre, conditions de travail idéales, avec une équipe reconnaissante et qui me fait totalement confiance.(13)

après 6 ans d'aide éducatrice et maintenant 6 ans en avs, l'éducation nationale va me mettre gentiment à la porte en septembre alors que des besoins subsistent!!!!(13)

Employé à 3/4 temps depuis 4 ans, un salaire de 836€ Tourmant sur plusieurs établissements sans que les frais d'essence ne soient remboursés. Plein de handicaps différents à gérer sans aucune formation... Aucune VAE possible car aucun diplôme a valider face aux

et la réussite des élèves sauf que l'on a pas l'impression que l'Administration partage réellement cette vision.

A mon avis, nous sommes une profession qui devrait être élargie et professionnalisée en partie : pour quoi pas de vrais professionnels de "la vie scolaire" avec toujours ses CPE et ses étudiants qui auraient pour vocation l'enseignement ou l'éducation. Il me semble que les spécialiste (chercheurs et autres pédagogues) recommande cette évolution qui est à l'opposé de la tendance actuelle.(4)

Je trouve que le poste d'AED ne convient plus aux étudiants: les horaires de 37 heures (voir plus 38h..) ne nous permettent plus d'étudier dans de bonnes conditions (surtout par correspondance). Etant en Master, j'ai volontairement demandé à mon chef d'établissement de passer mon contrat de temps plein (100%) à 75%? donc financièrement c'est encore un souci... De plus, le travail est comme même pénible avec des élèves de plus en plus difficiles... Je tiens aussi à signaler.(cela ne concerne pas le collège actuel où je suis) que dans certain établissements les AED n'ont pas de reconnaissances et donc considéré comme des moins que rien...(4)

J'exerce la profession d'assistant d'éducation AVS depuis trois ans. Auparavant, j'ai été aide-éducateur durant cinq ans dans trois écoles élémentaires rurales puis trois ans assistant pédagogique dans une école élémentaire située en ZEP. Mon travail me passionne. Malheureusement, comme tous les autres CDI que j'ai pu avoir il n'est pas pérenne et il n'est pas à temps complet. J'ai 38 ans et pour l'instant aucune perspective d'avenir. Je souhaite passer le CRPE. J'espère que toute l'expérience que j'ai acquise, mes efforts et mon abnégation finiront par payer. (12)

Contrat précaire, conditions de travail difficiles (sous effectif) et aucune reconnaissance... Mais job très intéressant !(13)

aussi de la bibliothèque de l'école, j'adore travailler avec les élèves et les enseignants, c'est une relation que j'apprécie beaucoup, mais j'aimerais faire plus d'heure (35 h) pour pouvoir avoir un salaire convenable et non précaire. Nous ne sommes pas assez informé par rapport à nos contrats l'attente est interminable. Nous ne savons pas à qui nous adresser pour effectuer des démarches professionnelles (aucunes aides). Pourquoi ne pas intervenir dans 2 écoles pour faire plus d'heures (par ex: le mercredi matin pour l'administration). Secrétaire d'école devrait être un métier reconnu, comme les secrétaires de mairie, soit en passant le concours, soit au bout de temps d'années d'expériences valider les acquis automatiquement. C'est ma 5ème année dans cette école et la quitter va être difficile pour moi. Il y a un réel besoin de ces postes dans les écoles, mais évidemment, les inspecteurs d'académie, les ministres..., ne sont pas sur le terrain pour voir comment ça fonctionne. (64)

Quand j'ai pris ce contrat, je savais à quoi m'en tenir. Mais ! j'ai trouvé un travail intéressant, varié, ou il y a du travail contrairement à ce que l'on peu croire ou je m'investis beaucoup car il y a plaisir à le faire, un travail que j'apprécie. J'aurais aimé que l'on me propose un contrat de formation pour ce poste et passer un concours si besoin et rester la ou je suis pour continuer à mener mon travail et non un roulement tous les deux ans d'un nouveau personnel que je trouve incohérent avec des discours de confidentialité et de sécurité pour les enfants et leur familles. Le profit l'emporte sur la raison et le respect de tous ses personnels embauché et jeté comme des chiffons c'est révoltant. Mon conjoint vient de perdre son travail, moi je termine en août sans aucun espoir de pouvoir être renouvelé ni avoir une proposition convenable, nous avons deux enfants de 14 et 8 ans, ras le bol de tous ce système.(11)

Je travaille en tant qu'EVS dans une école élémentaire ou tout se passe très bien, très bonne entente entre moi et le directeur et moi et les enseignants, ils considèrent tous que je fais du très bon travail et que je suis indispensable au bon déroulement de l'école.

Là où cela ne va pas c'est par-rapport à mon contrat, contrat d'un an renouvelable 2 fois, donc normalement je devrais faire 3 ans dans l'école, c'est ma deuxième année et je ne sais pas si je renouvellerai mon contrat en juin pour ma

le destin, la chance? suis je plus mauvais que les autres pour 0.25 point. Non j'enseigne, je m'investit et je travaille comme les autres, je me fais inspecter aussi et noter par mes chefs d'établissement avec plusieurs fois des 20/20. Sauf que je coûte beaucoup moins cher que les autres.. par conséquent je vis aussi beaucoup moins bien. C'est scandaleux mais c'est comme ça. Un contractuel en colère qui pourtant est employé au rectorat depuis 1997( maitre d'internat) et depuis 2001 en tant que professeur d'EPS. Les interruptions de contrats pendant les vacances et pendant une année ( ou j'ai travaillé en MFR) ne m'ont pas permis d'accéder a un CDI, seule évolution de carrière envisageable. Puisque le concours interne a été fermé pendant 5 ans. Réouvert depuis l'année dernière je suis de nouveau en bachottage tous les samedis matin en plus de ma semaine de boulot. C'est chouette à 37 ans quand on est aussi papa et tout ça je vous le rappelle quand même pour 0.25 point. ( 72)

Avec un CDD que faire comme projet dans ma vie personnelle. j'ai besoin d'une voiture pour aller travailler, la banque me refuse le prêt car je suis en cdd. je fais le meme travail qu'un titulaire et ma rémunération est inférieur et ne bouge pas.(69)

Est-il normal de travailler depuis septembre 2010 (environ 90 heures effectuées) et de ne pas percevoir un centime de salaire avant mars 2011!

Je suis dans un gouffre financier énorme. Comment fait t-on pour vivre ?( Vacataire 44)

aide éducatrice puis assistante d'éducation = 11 ans en fin de contrat en fév 2010. Depuis rien, j'ai passé le concours de professeur des écoles que je n'ai pas eu. Pole emploi ne propose rien et mon expérience dans les écoles ne m'apporte aucun plus. Personne ne peut m'apporter des renseignements concernant la VAE. ( 51)

Je suis secrétaire médicale vacataire depuis 9 ans ! On m'oblige à m'inscrire à l'ANPE chaque 31 juin jusqu'à chaque premier septembre, chaque année ! ( 88)

nouvelle arrivée ds l'établissement moins bien servie : classes dont on ne veut plus, salle sans équipement tice ni clim. ( 972)

Mais mes débuts furent plutôt écœurants surtout d'un point de vue humain : j'avais le malheur d'être "jeune" donc peu expérimentée et de surcroît "femme". Il fallait avoir la foi. Je n'ai absolument pas été aidée bien au contraire. Sans aucune expérience je n'avais pas le droit à l'erreur. Les temps semblent avoir changé. Ma situation est différente aujourd'hui : mes années d'expérience (début en 1993) et mon âge doivent rassurer et forcent un certain respect. Mais les conditions de travail des MA n'ont pas beaucoup évoluées et

### compétences...

En revanche, un travail passionnant ! Des compétences acquises...(13)

En tant qu'AVS, cette année est la pire vis à vis de l'inspection Académique, impossible de joindre nos responsables ASH, impossible d'obtenir des informations, cette année nous n'avons même eu de réunion de rentrée et depuis août date de signature de mon contrat nous n'avons pas eu de formation pourtant obligatoire.

Nous nous sentons vraiment "lachées dans la nature".(13)

Je souhaiterais que la profession d'Auxiliaire de Vie Scolaire soit reconnue et que mon contrat passe en CDI.

Les besoins en AVS dans les écoles sont de plus en plus évident et nécessaire et plutôt que de faire tourner les postes, **il serait plus efficace de garder les personnes qui ont acquis une expérience.**

Pour ma part, je suis très bien accueillie et reconnue dans l'école où je travaille. (13)

un emploi très précaire (cdd 12 mois) pour un vrai job (la profession n'existe pas !!) auprès d'enfants en grandes difficultés. **Aucune reconnaissance professionnelle, pas d'avenir, retour au chômage en fin de contrat, aucune orientation prof possible. Nous sommes indispensables mais nous n'existons pas !!!(13)**

J'ai commencé à travailler auprès de deux enfants **sans avoir eu de formation au préalable**, ni après la signature de mon premier contrat. Heureusement, que j'ai internet, l'accès à des livres et que je possède quelques compétences. J'ai signé pour un CDD de 20h/semaine mais j'en fais 24 pour une paie ridicule. Mais encore, comment faire lorsque l'on ne connaît pas la pathologie et que celle-ci doit rester "secret médical".

Qui peut vivre de nos jours avec 630€ par mois sans toucher d'indemnité ni le RSA ? Personne, sauf moi ! Alors, comment faire pour bien faire le travail demandé si moi-même je perds ma motivation et que je n'arrive pas à joindre les deux bouts.

**L'évolution dans le métier est impossible car il n'existe pas.**

Qu'est-ce que l'on pourrait faire : **revaloriser le métier en donnant les moyens aux AVS d'être des personnes compétentes pour venir en aide à ces enfants.** (13)

Mon travail est plutôt satisfaisant, dans la mesure où je travaille à plein temps avec des horaires convenables (+ les vacances scolaires), dans un climat serein

dernière année.

Je veux bien être en CDD pendant 3 ans mais être sûr que se sera bien pendant 3 ans.

**De plus normalement nous devrions être suivi par le pôle emploi or quand en juin 2010 j'ai signé mon renouvellement, ils m'ont radié automatiquement sans rien me demander.**

Donc je ne suis plus suivi par personne ( je ne l'étais pas non plus avant), aucune proposition d'emploi ou de quoi que se soit.

En plus quand je vais me réinscrire au chômage à la fin de mon contrat, **pendant une semaine je ne serait pas indemnisé par le pôle emploi** ( comme tout les chômeurs qui s'inscrivent).

**Mais quand on fait un CDD dans le privé, à la fin de notre contrat, on a des indemnités compensatrices** (représentant 10 % du salaire brut X par le nombre de mois travaillé), et cela nous permet de vivre pendant cette semaine de carence.  
Là????

Ces contrats sont indispensables pour les gens comme moi qui ne trouve rien d'autre. j'accepte sans problème que se soit pour trois ans, **mais il devrait y avoir un vrai suivi pour après**, une reconnaissance avec un diplôme d'acquis de compétences avec l'accord du directeur ou de son supérieur direct ( pas le donner automatiquement).

Au bout du compte cela m'a permis de travailler pendant trois ans ( c'est déjà ça si je fais bien mes trois ans) **mais au bout de ces trois ans je me retrouve dans la même situation qu'au début au chômage** et malgré mes recherches très actives je ne trouve rien.

Voilà en gros ma situation,

En bref je pense que d'abord vous devriez nous aider à ce que toutes les EVS fassent au moins leurs deux ou trois ans suivant le cas ( dépend du contrat d'origine CAE ou CAV) **et après qu'il y ait un vrai suivi pour que cela débouche vraiment par quelque chose de positif.** ( 33)

Contrat de travail CUI, 23h/semaines rémunérées 20h sous couvert d'annualisation...

**Aucun suivi de l'insertion professionnelle.**

se sont même dégradées : affectation tardive, sur des postes "bancals" - j'ai appris par une collègue que je complétais son mi-temps thérapeutique et que je risquais de "sauter" - **pas de considération spéciale**, ni aide, pour des intervenants par définition nouveaux dans l'établissement. **Il faut se débrouiller seule - ou avec des collègues compatisants - prendre sur son temps personnel pour courir dénicher du matériel, matériel de base pour travailler correctement** ( on est toujours les derniers servis et il faut faire avec les restes) et sans parler des outils informatiques dont l'apprentissage et chronophage, il faut connaître les rouages de l'établissement et ce bien souvent dans l'urgence. Je note une multiplication de réunions qui grignotent les heures de repas et nécessitent encore des heures de bénévolat en amont. Les chefs d'établissement ne s'intéressent pas à notre situation mais à notre travail. Sans jugement aucun, je suis un pion qui passe, cela n'a pas changé. En revanche les chefs d'établissement que je rencontre sont plus abordables et plus ouverts au dialogue qu'auparavant.

Par ailleurs je dois avouer que la saleté des classes et du matériel commence à me poser des problèmes de santé.( allergies) ( 91)

j'ai été affectée plusieurs fois, en tant que vacataire, (alors que j'ai été admissible et bi-admissible plusieurs fois), à plus de 80 km de mon lieu de résidence.

J'ai un contrat de vacation non signé depuis 2005.

je vis chez mes parents que je ne peux faire autrement et je ne suis pas en interdit bancaire car je puise dans mes économies (accumulées depuis ma naissance). elles se sont épuisées en aout 2010. je suis contractuelle jusqu'en aout car j'ai moi-même cherché une affectation profitable (on m'avait déjà affecté en tant que vacataire pour 6h/sem (dont 2h de soutien)). (97)

**Il est honteux de faire des CDD renouvelables en nous laissant dans l'angoisse, des vacances où les vacances ne sont payées et des affectations loin de chez nous.**(54)

J'ai effectué un an comme MA prof de CAB puis 2 mois en tant que vacataire, maintenant en contrat jusqu'au 30 juin. Aux dernières nouvelles mon poste devrait être supprimé. Je vais avoir 53 ans et j'ai besoin de ce travail pour lequel je m'investis à fond. Je me vois mal m'inscrire de nouveau au Pôle Emploi qui ne me proposera que des emplois précaires (j'ai déjà donné : 4 ans en CAE comme assistante de documentation à l'issue duquel j'ai été admissible au CAPES). Je ne comprends pas d'ailleurs pourquoi ces 4 années ne sont pas prises en compte, c'est vraiment injuste, car je totalise 6 ans de bons et loyaux services pour l'éducation nationale et il me suffirait d'un an supplémentaire pour être titularisée. Merci à l'avance des conseils que vous pourriez me donner.(6)

**un manque de formation** pour connaître le fonctionnement de l'institution.(83)

Mes souhaits (volume horaire et lieux où je souhaite travailler) sont plutôt bien respectés, **mais je trouve stressant d'être prévenue au**

(collègues -professeurs, surveillants, CPE, principaux-sympathiques, élèves agréables). **Malheureusement, je ne peux pas parler de METIER (et pour cause!).**

La reconnaissance attendue, ce serait un CDI. Pas d'exigence particulière, **seulement une reconnaissance** de la part des décideurs (on n'a pas besoin de se justifier sur le terrain : les collègues et les parents voient ce que l'on fait).

**L'attente immédiate serait de pouvoir suivre un minimum de formation...pour se sentir un minimum impliqué.** Car après 5 ans de bons et loyaux services (et donc bientôt la fin) on a tendance à mettre de la distance avec son travail plutôt que de se donner au maximum.(15)

Le personnel présent sur mon lieu de travail est très à l'écoute et j'ai une réelle place au sein de l'équipe; cependant le contrat reste précaire et je trouve qu'il n'y a pas assez de postes de ce type sur le secteur où je travaille.

**Pour moi c'est un vrai métier que j'exerce avec une réelle motivation; je regrette qu'il ne soit pas reconnu en tant que tel et soit juste un "boulot" alimentaire la plupart du temps.**(15)

Ex Aide Educateur et ex AVS, j'ai travaillé à Saint-Girons pendant 11 ans dans l'Education Nationale, dont 9 ans à temps plein. 11 années d'expériences, de formations, de compétences acquises... et plus rien... **juste un petit bilan de compétences.** tout ça pour ça.(15)

travailler dans le milieu de l'éducation m'a permis de mieux comprendre les enseignants et les élèves la relation que j'entretiens avec eux, que ce soit la directrice, les enseignants et les élèves est excellente elle m'a permise aussi de reprendre confiance en moi ce que je souhaiterai c'est un cdi, comme tout le monde, dans cette école où je connais bien le fonctionnement et les besoins puisque j'y suis depuis le 1er octobre 2009. (16)

**J'aimerais faire une formation et je viens de savoir que nous avons pas de droit avec nos contrats .**

je dois me débrouiller seul et c'est difficile de trouver le bout du tunnel !!

pourtant c'est une suite logique à l'emploi d'AVS ( DE AMP ) **avec cette expérience en milieu scolaire cela m'a vraiment permis de trouver ma voie !**

**j'aimerais que l'on m'aide a trouver des solutions mais dès que l'on demande à quelqu'un de l'inspection ils sont incapable de nous informer et de nous soutenir !!**

au niveau de mes conditions de travail je suis très bien entouré avec une équipe super !!! une entente parfaite j'aurai aimé être en CDI dans cette école pour pouvoir

L'information de nos droits par l'administration est quasi inexistante voir même souvent (volontairement ou non...) erronée.

Mes besoins: Donner la possibilité d'augmenter le volume horaire ou au moins payer toutes les heures effectivement travaillées car **632 euros/mois sont insuffisant pour vivre convenablement et il est très difficile de trouver un travail en complément étant donné la répartition des horaires sur la semaine.** ( 64)

Je suis reconnue travailleur handicapé, mon emploi me plaît, j'aimerais être titularisée. Mon contrat se termine en sept 2011 (le 14/09/2011). Je suis à ma 5ème année en qu'EVS ADMINISTRATIF.

**J'ai passé l'an dernier mon BP "Administration des Fonctions Publiques" en VAE.**

**J'ai obtenu mon diplôme** ( 24)

A l'abord de mes 50 ans, seule avec 2 enfants, je pense que mon contrat (après 2 ans de fonction dans l'école) se terminant cette année pourrait être réétudié de façon Humaine !!! ( 11)

Le contrat est très précaire. **Il ne me permet même pas d'obtenir une VAE.**

Je passe des concours en externe, **pourquoi on ne nous permet pas de les passer en interne vu notre situation.**

Aucune formation proposée de terrain (**ni accompagnement aux enfants handicapés, ni formation et explication sur le fonctionnement de l'IA**) seule m'a été donnée une formation sur l'oral aux concours (inefficace et chère).

**Rien sur l'après contrat.**

Heureusement mes conditions de travail sont très appréciables, mais la précarité du contrat est une notion difficile à accepter.(15)

contractuelle longue durée puisque je travaille dans l'éducation nationale depuis 1997 ( aide-éducatrice, assistante d'éducation, avs et désormais EVS), **je ne peux que constater la détérioration de tous ces contrats au fur à mesure qu'ils apparaissent et disparaissent.** Autant en tant qu'aide-éducateur, nous pouvions avoir des perspectives d'avenir puisque nous pouvions avoir une formation financée et un quotidien plus facile puisqu'à temps plein, autant les contrats actuels ne permettent plus non seulement de survivre mais n'offrent aucune formation digne de

**dernier moment.**(85)

Les courtes missions usent le moral sans parler des conditions financières (**retards des salaires ,salaires non complets ,frais de transports non pris en charge si éloigné du foyer...**). Aucune possibilité de créer de réels projets aussi bien professionnels que personnels.

Conditions de titularisation ou cdi difficiles à réunir.(87)

Après une longue expérience dans l'enseignement privé, je trouve que je suis bien loti même s'il s'agit d'un CDD comme CPE depuis le 04/10/10 avec un renouvellement jusqu'aux vacances de février voire plus.

J'ai repris mes études il y a 2 ans (démission du privé) pour présenter le CRPE. Père de 3 enfants, je suis admissible pour la session 2011 (académie de CRETEIL) mais très pessimiste sur l'obtention du **master 2 que je n'ai pas le temps de préparer vu que je travaille.**(90)

Je souhaiterais avoir davantage d'informations sur les droits des contractuels. Comment pouvons nous nous préparer au mieux aux concours de l'éducation nationale ? **Les postes au concours interne sont très limités. Quant au capes externe, il faut, à présent, posséder un master pour le présenter. Quel recours avons nous ?**

**Nous ne pouvons pas non plus bénéficier de formations au même titre que les titulaires!** (91)

je suis CPE contractuel depuis janvier 2000 (+, auparavant, 6 années en tant que Surveillant). J'ai écumé une douzaine d'établissements avec des durées variables de 1mois à 2ans (X2). Dans l'académie d'Orléans-Tours j'ai eu à travailler sur 3 départements (ma voiture a bien souffert!)... J'ai travaillé en collège, lycée pro et lycée d'enseignement général (en zep, en zus, en milieu rural...). J'ai même été "faisant fonction d'adjoint" dans un collège où j'ai exercé 2 ans en tant que CPE...Je suis parvenu au 6ème échelon. J'ai ensuite suivi ma compagne (CPE titulaire) en Auvergne. A cette occasion j'ai postulé dans l'Académie de Clermont. **on m'a expliqué qu'en cas d'affectation, je serais rétrogradé au 1er échelon!!!!**

En Septembre 2009, pour anticiper la mastérisation (sachant que j'ai déjà une maîtrise), j'ai intégré l'IUFM d'Auvergne... A la session 2009-2010 j'ai ainsi été admissible mais j'ai malheureusement échoué à l'admission (il m'a manqué un quart de point malgré mes 4 notes supérieures à la moyenne). J'ai donc continué à la rentrée 2010-2011 : prépa concours + M2. Je suis encore admissible cette année...Je considère que c'est ma dernière chance car ensuite il faudra re-travailler.Où? Dans quelles conditions?

Lors de toutes ces années j'ai connu des moments difficiles sur le plan financier! Je vous épargne tous les sacrifices et certains moments de "déprime"! J'ai 42 ans et j'aime ce métier! **Je considère aujourd'hui avoir respecté mon contrat à l'égard de l'EN mais quand est il de la réciprocité?** Cette situation est INADMISSIBLE car j'ai la sensation d'avoir sacrifié ma situation professionnelle au prix d'une

continuer à travailler avec une telle cohésion !! (16)

**J'aimerais que ce poste soit pérennisé, pour le bien des enfants, des équipes et du personnel** qui investit six années de sa vie, pour finalement, ne rien voir au bout.(16)

J'occupe un emploi qui me plaît, malheureusement sans lendemain....Je m'investis tous les jours auprès de ces enfants qui ont des difficultés, tout en sachant que je ne suis pas reconnue en tant que tel...**L'expérience acquise depuis le début ne servira pas à grand chose et ne me permettra pas d'aboutir sur un vrai métier, QUEL DOMMAGE!!!!** (16)

Je déplore le fait que nous ne soyons pas reconnus comme une profession et que notre situation est trop précaire. Il nous faudrait plus de formation et **un statut plus stable**. Il nous est difficile d'être serein quant à notre avenir. **C'est un métier passionnant qui m'apporte beaucoup car je vois beaucoup de progrès auprès des enfants que je suis**. Je sers à quelque chose tant pour les enfants, que pour les enseignants que pour les parents. Ces enfants progressent et c'est un peu grâce à nous. Nous sommes souvent le lien entre la maîtresse et l'enfant car elle ne peut malheureusement pas s'occuper toute seule d'un enfant handicapé...(16)

**J'aime mon travail, mais je trouve que ma situation n'est pas reconnue et je n'ai pas malheureusement d'avenir dans ce métier** (16)

Ma situation me conviendrait davantage si le contrat de travail débouchait sur **un Vrai Contrat,avec si possible une augmentation du temps de travail hebdomadaire**. Mon travail m'intéresse beaucoup, ce sont les conditions précaires et le manque de statut qui cause problème.(16)

J'aime ce travail, il me permet d'utiliser mes compétences acquises au cours de mon BTS assistante de direction. je suis au contact des enfants chaque jour et je leur apporte écoute et connaissance. Le salaire est un peu juste ! **Ce qui est très dur pour moi et les enfants , c'est que nous sommes "éjectés" au bout de 3 ans donc cela déstabilise les enfants. Et pour moi, cela implique retour au chômage, recherche d'emploi pénible, et séparation avec les collègues et les enfants avec qui je noue des liens très forts.** (16)

Contrat à 80 % pas le choix et de plus précaire pour 6 ans maximum renouvelable tous les ans.

**Le métier d'AVS est un métier à part entière pour**

ce nom. Pourtant chacun sait que tous les établissements ont besoin de ces personnels en plus pour travailler au côté des enseignants ( aide administrative, atelier informatique, BCD, travail en petit groupe etc, etc...). (37)

**Je pense que les contrats des EVS et des AVS devraient être reconnus comme un emploi et non comme "un masque" au nombre de chômeurs, surtout que l'on nous fait suivre des formations. Alors à quoi servent-elles si au bout de notre contrat on nous remercie pour recommencer avec de nouvelles EVS.** (36)

**Contrat précaire avec des promesses de formations de réinsertion qui ne correspondent en rien à la réalité du marché du travail actuel, emploi non reconnu, dévalorisé par l'Education Nationale alors que notre travail est important et bénéfique pour tous. et on ne parlera pas non plus de la durée du contrat...**(36)

En fin de contrat au 31/12/2010, **je suis aujourd'hui demandeur d'emploi et n'ai jamais été suivi par qui que ce soit, ni pendant mon contrat, ni depuis la fin de celui-ci**. Me voilà aujourd'hui dans la jungle! (9)

Cela fait la cinquième année que je travaille comme EVS dans deux écoles. Depuis juillet 2010, je suis en contrat CUI jusqu'au 30 juin 2011 et après je ne sais pas....**Chaque année, je ne sais pas si je serai renouvelée et je n'ai jamais eu de formation**. Je trouve que cela est dommage.(42)

Aide administrative depuis bientôt 5 ans, mon contrat (CAV) se termine le 30 juin 2011 sans possibilité de renouvellement ou de transformation en CDI. A 57 ans je vais donc me retrouver sur le marché du travail après m'être investie dans une école où le travail ne manque pas ! La direction de cette école souhaite me garder mais se trouve démunie face à ces contrats précaires.(86)

De toute façon, après 5 ans d'exercice, mon contrat prenant fin le 30 juin 2011 n'aurait pas été renouvelé. La question qui se pose à tous les EVS dans la même situation : **ayant fait la preuve de notre efficacité et de notre compétence, à la satisfaction unanime de l'équipe enseignante, quels seraient les moyens, à 57 ans, de continuer à exercer au sein de l'école jusqu'à l'âge légal de la retraite ?** (36)

attente de titularisation qui me paraît légitime. J'espère sincèrement décrocher le sésame cette année sinon mon avenir s'annonce très sombre! J'espère que mon témoignage pourra être utile à votre action! (93)

La distance importante entre mon domicile et les établissements est plutôt problématique, cela entraîne beaucoup de frais, à déduire donc du salaire mensuel déjà au minimum.

**Sans l'aide syndicale, je ne connaîtrais pas du tout mes droits et serais encore plus exploitée.**

Le soutien des autres professeurs est important, leurs réactions sont positives, peu importe pour eux que je ne sois pas titulaire, de même pour l'administration.

Je suis dans un collège aussi avec certaines difficultés disciplinaires, et là, ce n'est pas facile de savoir gérer et connaître le fonctionnement interne préexistant au sein de l'établissement, cela s'ajoute à l'adaptation normale dans une nouvelle équipe pédagogique.(971)

Ce que je trouve complètement irrespectueux, c'est l'attente à chaque vacances scolaires d'été concernant le renouvellement de mon contrat pour l'année à suivre. ce n'est pas normal de ne pas pouvoir s'organiser avant le 1er septembre de la rentrée scolaire.

je me questionne enfin sur la question des masters. étant titulaire d'une licence staps, je ne sais pas si à terme quelqu'un de plus qualifié prendra ma place. **Aucun dispositif n'est proposé pour une quelconque équivalence de l'expérience par exemple.**(974)

Il est honteux de faire des CDD renouvelables en nous laissant dans l'angoisse, des vacances où les vacances ne sont payées et des affectations loin de chez nous.(92)

Je suis en poste dans cet établissement depuis 2 ans, les conditions de travail sont excellentes mais je considère que le salaire que je perçois (1500 euros brut!) n'est pas à la hauteur du travail que je fournis et qui est équivalent à celui de mes collègues! (11)

-avant d'être plp j'ai été chef d'équipe dans une entreprise d'insertion j'aime mon métier mais si je n'ai plus de travail , que faire avec 2 enfants de 17 et 14 ans avec un ex mari décédé et un plan de surendettement sur le dos!!!! (11)

**Gros problème de reconnaissance, à la fois vis-à-vis de l'institution mais aussi des collègues dont beaucoup ne savent rien des conditions d'exercice des non-titulaires.** Les contrats s'arrêtent à toutes les vacances pour reprendre ensuite, comme si un professeur pouvait se permettre de s'arrêter pendant quinze jours de préparer ses cours et corriger les copies des classes. Enfin l'obtention du concours interne tient du parcours du combattant lorsqu'on est en exercice et que le nombre de postes proposés est aussi faible. On comprend que les candidats au statut d'enseignant non-titulaire ne soient pas légion pour assurer les remplacements. (16)

lequel on nous forme, malgré cela, pas de CDI, salaire au SMIC, donc pas d'avenir!

Nous nous occupons d'enfants pendant quelques années et après on nous enlève et ils doivent se réhabituer à une nouvelle personne. On a envie de se donner à fond dans ce qu'on fait mais au bout du compte, à quoi bon?(16)

Un boulot que j'adore mais que malheureusement je devrai quitter dans 3 ans car mon contrat sera fini! J'aimerais que le statut d'avs devienne un vrai métier, avec une vraie formation, et le salaire qui va avec ( 16)

Je déplore notre manque de reconnaissance face à l'expérience acquise. Le manque de formation, notre statut parfois rejeté par certains professeurs. Nous ne sommes pas soutenus par notre hiérarchie lorsqu'un problème survient...Je souhaite rapidement trouver une autre alternative professionnelle avec un bac +3 (+ une année iufm) j'ai du mal à trouver autre chose... après 4 années d'AVS ( 16)

dommage que ce type de contrat ne dure que 5 ans, un cdj serait plus approprié après cette période, avec un bonus pour l'expérience au fil des ans.( 16)

Je trouve que les AVS n'ont pas assez de reconnaissance car ce n'est pas de tout repos de s'occuper d'un enfant handicapé au quotidien. Aussi, je pense qu'il est honteux que ce soit autant précaire, qu'il n'y ait pas de possibilité de titularisation.(16)

Les contrats de travail sont beaucoup trop précaires (notamment sur la durée: 1an+renouvelable 5 fois; problème pour les prêts bancaires).

Les informations sur les temps au droit à la formation ne sont pas divulguées.

Les démarches à suivre pour percevoir les indemnités de chômage en fin de contrat ne sont pas diffusées.

Le temps de "carence" (3 mois) entre la fin du contrat AVS et la date de perception des droits financiers est aberrant!!!(16)

Formation insuffisante par manque de budget (par exemple : pas de formation aux premiers secours pour les AVS qui sont amenés à travailler auprès d'enfants susceptibles d'avoir besoin de soins).

Manque de reconnaissance au sein de l'équipe éducative du fait de la non- titularisation (pas de concours, contrat précaire) dans certains établissements.(16)

Pour ma part j'ai travaillé en tant que Assistante de gestion-secrétariat pendant 6ans ( 2001 à 2007) au collège Louis Leger 37350 Le Grand Pressigny (contrat CES, CEC puis CAE). Ensuite direction ANPE. Puis en 2009 je signe un contrat d'EVS pour l'école d'Obterre super! mais malheureusement mon contrat prend fin début juillet 2011.

J'adore ce métier mais voilà il faut avant de pouvoir signer un autre contrat attendre d'avoir 1 à 2 ans d'inscription en tant que demandeur d'emploi. Je suis une EVS qui ce donne à fond ! je fais le travail demandé et même plus ! Alors pourquoi ne pas créer des postes pour nous ! Après 8 ans de service pour l'éducation nationale, j'aimerais pouvoir dire demain je signe un CDI !(36)

Je suis CAV (aide administrative) depuis le 01/01/07. Cet emploi me convient car handicapée je ne trouverai pas un emploi avec de si bonnes conditions de travail. Ce que je reproche c'est que cet emploi ne soit pas pérennisé et que nous soyons averti du renouvellement au dernier moment. Pour ma part je ne compte pas mes heures, et j'estime être très utile à la direction, je pense que la reconnaissance de cet emploi n'est pas ce qu'elle devrait être. Que vais-je faire ensuite car j'arrive à la fin des 5 années auxquelles j'ai droit ? A 56 ans, handicapée, loin de la retraite que puis-je espérer ????? (12)

J'ai signé un contrat de 26 heures et vous parlez d'une possible reconduction à 20 heures soit 640 euros par mois.

Je me plais énormément dans mon travail que j'exerce pour la 2ème année, j'ai acquise une certaine expérience que sait apprécier le directeur. Malheureusement, seule avec ma fille à charge ce nouveau contrat ne couvrira pas mes frais mensuels ( crédit maison ...) (12)

Je fais 20 heures par semaine. 12 heures en tant que AVS, 2 heures en administratifs et 6 heures en tant que EVS à l'école maternelle. J'aimerais faire d'avantage d'heures, j'ai un contrat aidé avec le collège en tant que EVS pour le moment.(9)

CAV depuis le 1/01/2007 je suis passée en CUI le 1/01/2009 (toujours avec 26 H/semaine) Mais le 7 janvier 2010 on m'a annoncé par téléphone que mon contrat était réduit à 20 h /semaine (alors que mi-décembre, j'ai signé un renouvellement de 6 mois pour 26H/semaine). : réduction du contrat



Après une année sous contrat CAE, j'ai obtenu cette année un contrat d'AVS, et je pourrai bénéficier de 60h de formation le mois prochain... c'est à dire plus d'un an et demi après avoir commencé... Le manque de formation est le plus gros problème. L'an dernier, j'effectuais 24h par semaine mais avec mon nouveau contrat je n'en fais plus que 18, cela pose un problème car les enfants dont je m'occupais ont perdu quelques heures (ou alors il aurait fallu qu'ils changent d'AVS en cours d'année scolaire) et d'autre part, mon salaire s'en est trouvé réduit, autant dire qu'on ne fait pas ce métier pour l'argent...C'est un contrat qui n'est renouvelable que dans la limite de 6 années, je trouve cela vraiment dommage: aurait-on trop d'expérience au bout de six ans ?? L'accueil par les équipes enseignantes est bon mais on manque de moyens et de formation pour aider au mieux les enfants.(16)

Je travaille dans une excellente ambiance, je suis avsi depuis 6 ans et mon contrat se termine dans quelques mois. Je suis parfaitement intégrée dans l'école et mon travail est reconnu auprès des enseignants et des parents. J'accompagne un enfant sourde qui va intégrer le collège à la rentrée prochaine et qui ne comprend pas pourquoi je ne pourrais continuer à l'accompagner, les parents sont très inquiets pour l'avenir de leur enfant, ils ont écrits à plusieurs organismes pour que je puisse continuer avec leur enfant mais c'est impossible. J'ai une fonction que j'adore et malheureusement tout va s'arrêter, j'aimerais tellement une titularisation mais celle-ci n'arrivera jamais. Je dois intégrer l'école d'éduc à la rentrée 2011 mais je ne trouve aucun financement possible (3500 euros/an). Ne cotisant pas pour le chômage, Pôle emploi ne peut me financer ma formation de moniteur éducateur, j'ai tapé à toutes les portes mais rien!!! aucune aide !!! Je suis éceurée de ce système ! (17)

Rien à dire sur mes conditions de travail, l'équipe pédagogique est agréable et je me sens bien avec tous. Mon plus gros souci est la précarité de mon emploi et le faible salaire d'autant que je fais plus de 26h car c'est loin d'être suffisant si on a un minimum de conscience professionnelle !!! (23)

J'aime beaucoup le travail que je fais, auprès des enfants à l'école, j'ai un très bon relationnel avec l'équipe enseignante, fait d'échange et de collaboration, je me sent à ma place. Chacun reconnaît la nécessité de mon travail au sein de l'école. Il est innacceptable que mon travail ne soit pas reconnu à sa juste valeur comme un maillon indispensable du corps enseignant par les gouvernants. Notre fonction d'AVS est un investissement sérieux auprès des élèves en situation d'handicap, importante pour leurs

(6 mais au lieu d'un an) et des horaires. Je suis aussi désormais sur 2 écoles. Je demande à retrouver au moins 26 H/semaine. De plus, aucune formation ne nous est proposée par le collège ou l'IA. Comme Pôle emploi estime que ce n'est pas à eux de nous fournir une formation (j'y suis allée il y a 8 jours) que faire alors qu'on n'arrête pas de nous dire : former vous ! On ne peut pas se payer soit même des formations vu nos revenus. J'aimerais une formation pour aide aux handicaps afin de poursuivre dans cette voie et obtenir ensuite un CDI digne de ce nom et un revenu honnête. Etre toujours d'en l'attente en fin de contrat devient pénible( on ne sait si on est renouvelé que 8 à 10 jours avant la fin du contrat). Merci de vos actions pour nous défendre et essayer de faire avancer les choses.

Fin de contrats après 3 ans de bon et loyaux services et ils appellent ça un contrat d'avenir!! Mais quel avenir, celui de retourner à la case départ. Pas de budget sur les formations, qui sont juste des formations données par des personnes qui ne s'y connaissent pas plus que nous et que nous ne pouvons pas choisir.

Promesse d'une souplesse pour une validation d'acquis, mais non car c'est 3 ans à temps plein!!! C'est une belle honte pour l'éducation alors que ces enfants ont tant besoin de monde autour d'eux!! Le pire dans tout ça, c'est que l'on n'a pas le choix car sinon, on nous radie! ( 58)

Je suis en CAE, enfin CUI depuis la rentrée 2010/11. J'ai un contrat depuis septembre 2009 étant au chômage, j'ai remplacé une femme qui était là depuis 3 ans et à qui on ne voulait pas prolonger son contrat. Aujourd'hui, j'ai un renouvellement de contrat de 6 mois (jusqu'au 28 février 2011) et je ne sais pas aujourd'hui si je vais être prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire !

C'est vraiment lamentable car la personne que j'ai remplacé était là depuis 3 ans et ne voulait pas partir, et je l'ai remplacé et moi aujourd'hui, je n'ai pas envie de partir non plus.

Nous sommes vraiment considérés comme des "bouches trous".

évolution, une aide importante aux enseignants au sein de l'école. **La reconnaissance de L'AVS doit être obligatoire, avec formation sérieuse.** L'AVS est une aide à part entière pour l'enseignant dans sa classe. Travail d'équipe pour le bien être de l'élève et la possibilité à l'enseignant de travailler dans de meilleures conditions. C'est un travail d'équipe, une collaboration qui permet l'efficacité pour un bon résultat. Pourquoi vouloir casser ce qui va bien? Merci de vous battre pour les AVS, est ce que ceux qui sont baffoués vont enfin être reconnus pour leurs vraies valeurs. (24)

Demain, je serai sans doute remplacée par une autre personne,

A quoi ça rime ?

**Dans ce système personne n'est gagnant : il faut du temps pour connaître tous les élèves, les professeurs, l'administration et quand on commence à se sentir à l'aise, utile et en confiance, on nous jette**

Ce système est perdant pour tout le monde.

Ensuite, si on parle salaire, alors là, c'est lamentable !!! 630 euros par mois, c'est vraiment scandaleux : on est en France, et que fait-on aujourd'hui avec ce salaire ?

Ce n'est pas un salaire, c'est presque de l'esclavage !

Heureusement, en ce qui me concerne, je travaille à moins d'un kilomètre de chez moi, mais si je devais déjeuner à l'extérieur parce que je n'aurais pas le temps de rentrer chez moi, alors là, il vaut mieux rester chez soi !

Ce que je souhaiterais, c'est avoir un vrai travail, qui me semble justifié, avec un vrai salaire et en CDI.

Merci de vous intéresser à ces problèmes, mais malheureusement, je pense que notre gouvernement n'a aucune intention d'améliorer les statuts de tous ces contrats précaires, au contraire, il n'a qu'une idée, qui est de diminuer le nombre de fonctionnaires et de casser l'école publique (6)

Je travaille en tant qu'EVS (sur mon contrat!!!), mais surtout comme AVS, étant détaché sur le soutien d'un enfant handicapé. En principe mon contrat qui a commencé par un contrat d'avenir pour devenir à la dernière rentrée CUI va certainement s'arrêter au mois de Juin (comme tous ces contrats précaires au bout de 3 ans). **Bien sûr, rien n'est prévu pour la suite, ma prise en charge pour mon avenir fait partie du néant, les termes du contrat ne sont pas respectés** (formation, rendez-vous régulier avec pôle emploi...). Je tiens à rajouter, que si mon cas n'est pas reluisant, celui de mon jeune protégé ne l'est pas non plus, car l'année prochaine sera capitale pour lui (CM2), **tout un cadre d'apprentissage, de travail, de confiance à été mis en place depuis 2**

ans et tout sera brisé. Mes besoins sont simples, la reconnaissance et la pérennité de mon travail, la possibilité d'une aide juridique si besoin et aussi prendre en compte l'avenir des enfants handicapés (ce ne sont pas des jouets).(3)

Etant éligible au renouvellement du contrat EVS, je devais signer mon renouvellement le 1er janvier, nous sommes le 26 janvier et nous n'avons toujours pas signé de contrat..... Mon IEN m'affirme que les contrats sont prêts à être signés mais il y a des soucis entre le Pole Emploi, les lycées payeurs et maintenant le Conseil Général:

En attendant cela fait presque 1 mois, que nous attendons de signer.

Je me demande en plus qui va nous payer pour le mois de janvier ?

Car pour Pole Emploi nous ne sommes pas chômeur puisque en attente de signature de contrat et en plus nous n'avons pas l'attestation de fin de contrat de l'employeur (donc ce n'est pas le Pole Emploi qui va nous payer)

Nous ne savons pas à l'heure actuelle ce qui est notifié dans le contrat c'est à dire au niveau de la date du contrat les horaires l'école de rattachement etc....

Pour l'instant je me demande qui va surtout me payer pour que de mon côté je puisse nourrir ma fille qui est en plus handicapée et payer toutes mes factures avant que ce soit mise à la porte de chez moi ?

Personne ne peut me répondre à ce jour .(13)

Je ne conseil pas d'avoir ce genre de contrat, c'est une spirale qui nous fait nous enfoncer dans la pauvreté au niveau salaire, je touche 630€ actuellement mais combien aux assédics quand mon contrat sera fini? Mon ami à un salaire de 850€ il est concierge et on a pas le droit au RSA ni rien d'autre. Quand je pense à notre retraite j'ai peur même si on a eu de meilleures années au niveau salaire! (17)

Je ne sais pas si aujourd'hui à 52 ans mon contrat va être renouvelé encore deux ans, comme promis au début (il y a 3 ans). Je vie dans l'incertitude et cela c'est très difficile à vivre...Dans cette école il y a un réel besoin de reconnaissance de ce poste et du travail en lui même. J'aime beaucoup mon travail et je souhaite continuer et depuis deux ans je participe à des formations proposes par Évelyne Proust de l'académie Orléans Tours et mes frais de

déplacement jamais remboursé, 6 fois par an 100km AR à Bourges, je fais des efforts et même pas reconnu. Que dois-je faire en plus?(18)

Je suis déçu que nos contrats soient passés à 20 heures au lieu de 26 heures, les directeurs ont besoins de nous, car ont leurs demande de plus en plus de travail.

Nous devons avoir comme contrat en CDI au moins à mi temps de 26 h, car je pense que le plein temps ne peut être envisageable.

Mon travail me convient et me plaît beaucoup, Je ne vois pas le temps passer car beaucoup de travail. (13)

Mes conditions de travail sont excellentes grâce à mes deux fantastiques équipes, le bémol vient de la précarité de mon contrat qui de toutes façon prendra fin au maximum en septembre 2011. Les écoles, et les directeurs et directrices ont vraiment besoin d'un assistanat administratif au vu de la masse de documents et d'information demandés quotidiennement. Obtenir un contrat un peu moins précaire serait pour moi une excellente nouvelle, le travail dans le milieu de l'enseignement est extrêmement enrichissant, je suis faite pour ce travail nécessitant des compétences que je maîtrise parfaitement (13)

J'ai terminé mon contrat (CAE assistante administrative du directeur) depuis le 5 octobre 2010. J'ai passé 10 ans en contrats précaires (CES, CEC et CAE) dans la fonction publique et me voici à nouveau au chômage à 54 ans, et la retraite qui s'éloigne encore .... Que puis-je faire ?????? ( 50)

contrat précaire salaire insuffisant aucune formation proposée (15)

J'ai accepté un contrat aidé à temps partiel pour reprendre un travail après 5 ans de congé parental. Pour le moment, cela me convient car les horaires correspondent avec ceux de mes jeunes enfants (3 et 5 ans). Cependant, j'aimerais accéder à un emploi stable rapidement, mais cela est impossible dans l'Education Nationale. Les EVS n'ont aucun avenir dans cette administration. Leur expérience au sein d'une école n'est pas considérée et n'a aucune valeur pour évoluer. Une fois le contrat terminé, c'est retour à la case départ au Pôle-Emploi. (36)

Mon contrat prend fin le 30/06, j'aurai effectué pratiquement 2 ans d'abord en CAE puis CUI. J'aime ce travail, je m'investis, les enfants et les instituteurs (trices) comptent sur nous. C'est inadmissible de ne pas être enfin reconnue. Je m'inquiète à la fois pour la fin de mon contrat et également pour ces enfants à la prochaine rentrée, vont-ils bénéficier d'une AVS? Vu que plusieurs postes comme moi prennent fin! La loi de 2005 prévoit qu'on puisse inclure ces enfants en situation d'handicap dans les classes, que l'on nous donne les moyens! (66)

Je suis en poste depuis 1 ans et demi et j'arrive en fin de droit c'est dommage car il y a des besoins dans le service. Il devrait y avoir des postes à temps plein sans que l'on parle encore et toujours d'emploi précaire. Je fais 20h par semaine et le travail demandé m'oblige à m'investir autant voir plus qu'un temps plein, d'autre part il est bien triste que je ne puisse pas me former car je n'ai pas assez d'argent et cela ne m'ouvre même pas droit à un renouvellement, merci pôle emploi. Quand à la rémunération on en parle pas! Par chance ma responsable est sympa.(23)

Mes conditions d'emploi sont excellentes, j'aime mon école, et tout le personnel, mais mon contrat n'est pas reconduit! Au 31 mars mon contrat est terminé, et en étant étudiante, je n'ai droit à RIEN au niveau des allocations. Je suis donc dans l'obligation d'arrêter mes études...(34)

Le CAV devait me donner un avenir, mais on ne m'avait pas précisé que c'était une réinscription au pôle pour l'emploi.(6)

je suis avsi en contrat "aidé" CUI depuis octobre 2009 auprès d'un enfant autiste : recruté sans formation particulière / autisme, j'ai beaucoup investi en temps dans ma formation perso pour essayer de comprendre puis de communiquer avec mon petit autiste. (internet+livres+2 jours de stages)... tout ça pour que l'on me dise que l'année prochaine mon contrat ne sera pas renouvelé car c'est 2 maximum...(73)

La distance importante entre mon domicile et les établissements est plutôt problématique, cela entraîne beaucoup de frais, à déduire donc du salaire mensuel déjà au minimum.

Sans l'aide syndicale, je ne connaîtrais pas du tout

mes droits et serais encore plus exploitée.

Le soutien des autres professeurs est important, leurs réactions sont positives, peu importe pour eux que je ne sois pas titulaire, de même pour l'administration.

Je suis dans un collège aussi avec certaines difficultés disciplinaires, et là, ce n'est pas facile de savoir gérer et connaître le fonctionnement interne préexistant au sein de l'établissement, cela s'ajoute à l'adaptation normale dans une nouvelle équipe pédagogique. ( 60)

a 56ans après 5 ans d'AVS je vais me retrouver au chômage et je ne pense pas trouver un autre emploi, l'état qui veut que les séniors travaillent n' a qu'a donner l'exemple et nous embaucher! ( 11)

Je veux garder mon emploi, mon travail me convient parfaitement, j'aime ce que je fais et je me sens parfaitement utile voire "nécessaire". Je voudrais avoir un CDI.( 45)

Au niveau de mon travail tout se passe bien , je regrette seulement de ne pas avoir pu faire de stage car les frais était à notre charge. Je suis déçue du pôle emploi, je m'attendais à un minimum de suivi de leur part. Mais je suis une chanceuse par apport au autres car j' ai eu le droit de faire 5 ans en temps que travailleur handicapé ce qui n'excuse pas le comportement du gouvernement à notre égard. (45)

Dans mon travail tout se passe très bien. En ce qui concerne le contrat il y a beaucoup à redire. En effet c'est quand on devient fonctionnelle que l'on nous vire et passé 50 ans il est inutile de vous préciser la situation quant à l'emploi.

Je pense que le contrat CAV à été institué par le gouvernement car il y avait des élections présidentielles et que cela touchait beaucoup de femmes.

Quelle pub.....

On est vraiment des élémentaires à prendre et à jeter ( 45)

j'ai intégré 2 équipes d'enseignants le 1 mai 2010 avec qui je m'entends très bien mais malheureusement mon salaire reste bas (600Euros) et mon contrat ne propose rien et n'ouvre sur rien.(45)

Comme toute les autres EVS,je suis surprise. Je trouve dommage qu'il faille que je téléphone à

mon employeur pour savoir mon contrat se poursuivait!!!

De là on me répond, comme ça ne fait pas six mois on le stop fin juin, ayant eu 50 ans avant la fin de mon contrat j'ai droit à une prolongation, mais là surprise il faut être bénéficiaire du RSA ou ASF ce que je n'ai pas vu que j'ai pris un complément de travail au sein de l'école (garderie périscolaire) donc j'ai dû arrêter fin janvier. Car je veux garder mon poste de l'école. Je n'ai plus que mon mis temps de l'école. (EVS administratif) On n'encourage pas les gens à travailler. Le chômage va devenir un métier. ( 45)

Les fonctions sont intéressantes. Il serait souhaitable d'avoir plus d'heures (20 h par semaine, c'est insuffisant), Il en est de même quant à la durée du contrat ( 2 ans, c'est court pour une réelle formation. ( 45)

Après avoir été licenciée économiquement en 2007 (30 ans de travail sans interruption), et au bout de plus de 2 ans de chômage, que j'ai pu obtenir un emploi E.V.S de direction à l'école primaire du Clos Vinot d'Amilly (45) depuis le mois de novembre 2009.

C'est un emploi qui me convient parfaitement (travail varié, contact avec les enfants, il m'a permis de sortir de chez moi, et d'avoir de nouveau une vie sociale normale (discussions avec les enseignants, parents des enfants, enfants, autres...).

Le salaire, je le sais n'est pas trop élevé, 630.00 Euros net pour 20 heures, mais je préfère avoir un petit salaire, et d'avoir une vie sociale normale.

Ce que je regrette énormément, mon contrat se finit le 30 juin 2011, j'ai 51 ans et je le sais pertinemment, je ne retrouverai pas de travail étant donné la conjoncture actuelle, je trouve anormal que ces emplois précaires d' E.V.S ne deviennent pas des C.D.I, même avec un salaire bas.

Licenciée économique en 2008, je suis employée en tant qu' EVS., contrats CAE puis CUI, de septembre 2008 à ce jour.

Particulièrement volontaire, consciencieuse et impliquée dans chaque poste, j'ai mis au service de tous les acteurs de l'école, mes compétences et expériences professionnelles, j'ai fait preuve au quotidien d'une grande polyvalence, de disponibilité, de réactivité, d'autonomie, de rigueur, de discrétion et confidentialité.

Malgré cela, tous les 12 mois je suis sur la sellette et avec ce contrat qui se termine en Août 2011, il semblerait plus que jamais que le chômage soit l'issue.

Les engagements de formation pris dans le cadre de ces contrats n'ont pas été respectés et ne me permettent pas aujourd'hui, à 56 ans, une réinsertion professionnelle. (A l'exception d'un stage de 35H en bureautique -que je maîtrise-...).

Je demande donc mon maintien dans le poste et de réelles actions de formation me permettant de prévoir une réinsertion professionnelle : l'âge légal de départ à la retraite vient d'être repoussé, il me semble donc essentiel qu'autre chose que le chômage me soit proposé. (45)

Je m'épanouis dans mon travail à l'école car il y a 12 classes et 285 élèves. Mes collègues m'apprécient et je suis plus qu'utile je pense, dans mes tâches. Les journées sont trop courtes pour le travail que j'ai à faire. Mais je ne suis pas rémunérée en conséquence. J'aimerais être titularisée dans ce poste et ne pas être angoissée à chaque renouvellement de contrat soit tous les 6 mois...et voir avec quiétude les dernières années de ma vie professionnelle. (77)

Je souhaite que ce contrat, cet emploi soit plus reconnu par l'Etat et l'Education Nationale. Que les directeurs d'école reconnaissent également qu'ils ont une aide fournie et qu'ils devraient s'en servir : nous EVS!!

Qu'on nous aide à entrer dans "le monde des instits" avec des fonctions pédagogiques aussi. Nous ne sommes pas là pour ne faire que des photocopies, portières des élèves en retard ou accompagnement d'élèves en sortie.

Je demande à ce qu'on nous donne beaucoup plus d'attention. Nous sommes recrutés par des critères de secrétariat et pour ma part, je pensais en apprendre davantage, mais je n'exerce même pas mes acquis... (45)

Des conditions de travail plutôt floues, une crainte que le contrat ne soit pas renouvelé, des renouvellements limités, une connaissance du travail (utilisation des logiciels, adaptation des besoins au milieu scolaire etc...) qui ne serviront plus (temps perdu?) (45)



J'ai actuellement un contrat de 20h sur 2 ans qui se termine à la fin de l'année scolaire 2011, j'ai été formée pour m'occuper d'enfants handicapés et je sais que mon contrat ne sera pas renouvelé, hors non seulement j'ai besoin de travailler mais il me semble important de pouvoir suivre ces enfants particulièrement vulnérables.

On nous emploie et au bout de 2 ans on nous jette, c'est pourtant un travail mal payé et mal considéré, on a pas le choix de travailler à plein temps et on a vraiment l'impression de s'investir pour rien.

Je souhaiterais un emploi en CDI et temps pleins puisqu'il paraît qu'il faut travailler plus pour gagner plus encore faut-il pouvoir avoir un emploi stable et motivant

La retraite étant repoussée, je ne pourrais jamais la prendre si je ne peux pas travailler maintenant et elle sera extrêmement amputée ( 11)

Mes conditions de travail sont bonnes.

J'ai signé un contrat CAV le 01/09/2009 à 26 heures/semaine. J'ai commencé

l'accompagnement d'une enfant en situation de handicap en février 2010.

Renouvellement en CUI au 31/06/2010 jusqu'au 30/06/2011 (26 heures/semaine)

Accompagnement du handicap, 6 heures/semaine (doit passer à 9 heures/semaine), mais aucune mention faite sur le contrat.

J'avais exprimé le vœu, en juin lors du renouvellement de mon contrat, de pouvoir faire une formation sur l'accompagnement d'enfant en situation de handicap mais à ce jour rien ne m'a été proposé.(9)

Je me permets de répondre à votre questionnaire pas entièrement, la raison c'est que depuis le 15/09/2010 je suis au chômage, la cause pas de renouvellement de contrat C A E et pourtant j'ai fait toutes les formations d' A V S- E V S à l' I U F M de Saint- Lô. Du fait que mon contrat était de droit privé , terminé retour à la case départ alors qu' il y a tant de besoin dans les écoles. Après 2 ans dans un collège comme assistante de vie scolaire. Puis 18 mois, EVS à fonctions d' AVS. tout cela pour finir demandeur d'emploi .

je termine mon contrat de travail en Juin 2010 (C.D.D.pendant 5 années) cela est bien suffisant puisque nous ne pouvons prétendre à rien donc c'est bien que cela se termine pour que je puisse

travailler dans un autre domaine professionnelle et y gagner ma vie car depuis toutes ces années difficiles je n'y est rien gagnée puisque aujourd'hui je me trouve en plan de surendettement, j'ai travaillée dans 5 écoles différentes sans aucuns frais de trajets aucunes reconnaissances professionnelles, plusieurs fonctions, plus d'heures faites et non payées car au début de cet emploi personne n'étais capable de nous informer sur notre emploi, les conditions de travail très difficiles et une incompréhension des chefs d'établissements pas tous mais pour certains d'entre eux c'était le cas ,aussi aucunes aide de leur part pas de communications dans l'exercice de l'emploi etc... J'espère avoir fournis les efforts pour qu'un jour, cette profession soit reconnue et rémunérée à sa juste valeur; je quitte cet emploi sans regrets en souhaitant que cela s'arrange pour mes concitoyennes. Merci pour nous permettre de nous exprimer car je sais que beaucoup d'entre nous sont assez déçues. et bien sûr merci à vous pour votre écoute tout au long de ces années .(92)

Pas de droit à la formation, pas le droit d'être malade, très difficile d'obtenir des informations fiables, que ce soit sur la formation, le renouvellement du contrat.

Au quotidien, la sensation d'être la 5ème roue du carrosse, un bouche-trou...(12)

je déplore le fait que nous ne soyons pas reconnus comme une profession et que notre situation est trop précaire. Il nous faudrait plus de formation et un statut plus stable. Il nous est difficile d'être serein quant à notre avenir. C'est un métier passionnant qui m'apporte beaucoup car je vois beaucoup de progrès auprès des enfants que je suis. Je sers à quelque chose tant pour les enfants, que pour les enseignants que pour les parents. Ces enfants progressent et c'est un peu grâce à nous. Nous sommes souvent le lien entre la maîtresse et l'enfant car elle ne peut malheureusement pas s'occuper toute seule d'un enfant handicapé...(67)

Mon poste au sein de cette école maternelle me plait beaucoup.  
Étant maman d'un petit garçon de deux ans et demi, le temps partiel me convient bien.  
Cependant, je ne serai pas contre un temps plein.  
De plus je suis en contrat jusqu'au 31 Août 2011 mais je n'ai aucune information sur la suite et surtout, personne ne peut apparemment m'en donner.

Je fais partie de tous ces personnels qui ne savent pas ce qu'ils seront après leur contrat et surtout qui ne peuvent vraiment envisager leur avenir.(16)

Le temps de formation auquel nous avons droit pendant le Contrat d'Avenir (60 h) ne permet pas de faire la moindre formation intéressante.(16)

Flou artistique, détaché dans une école maternelle, je n'ai aucun contact avec le service qui m'emploie (mutualisation du Lycée Image et son d'Angoulême).

Une seule prise de contact (hormis la signature du contrat) depuis septembre, un mail qui demandait les horaires que j'effectuais.

Bien entendu pour ce qui est de mes droits etc, aucune information et je me contente de croiser les doigts en espérant ne pas avoir besoin un jour de les appliquer.

Beaucoup de mal à m'impliquer dans la durée à mon poste tout comme à me projeter dans l'avenir, sachant d'une qu' à aucun moment je ne peux espérer poursuivre dans ce type de poste (les contrats CAE étant limités à 2 ans). Pire, une projection sur 2 ans est également impossible puisque impossible de savoir si je serai encore là en septembre. (16)

J'aime ce que je fais, sans prétention, je pense que je suis utile à mon école, le travail administratif est lourd (passage de commandes répondre au téléphone, inscription des nouveaux élèves, les rentrer dans Base élève, réception et contrôle des fournitures etc etc), la gestion de la bibliothèque est importante, sans compter le relationnel avec les parents, la mairie et autres. De plus je suis dans une situation assez complexe, je viens de faire 5 années, rentrant dans le cadre des + de 50 ans, un contrat d'un an renouvelé 3 fois et un contrat de 2 ans, j'ai cette année 58 ans il me manque en fait 3 ans avant la retraite...c'est rageant.(16)

A l'abord de mes 50 ans, seule avec 2 enfants, je pense que mon contrat (après 2 ans de fonction dans l'école) se terminant cette année pourrait être réétudié de façon Humaine !!!(3)

